PRECISIUM GARAGE

GARAGE HERVEZ Sarl

REPARATEUR MULTI-MARQUES

9 RUE RENAN 22200 GUINGAMP

Tél. : 0296437412 - E-mail : garage.hervez@wanadoo.fr

FACTURE

Référence pièce : 23004461
Date : 29/04/26 **Code client** : 4889
Mode de règlement :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION
11 RUE DE LA TRINITE

22200 GUINGAMP

Identification du véhicule

Immatriculation	: AM-790-ZQ	**Marque**	: PEUGEOT
Kilométrage	: 198 380	**Modèle**	: PEUGEOT 207
Date mise en circulation	:	**N° Série**	:

Référence	Désignation	Qté	Tps	PU	R%	Mt HT
	- Devis n°5113 du 23/04/2026, 198380Km					
MO1	REMPLACER KIT FREINS AR ET ROULEMENTS DE ROUES ARG ET ARD+PURGE CIRCUIT DE FREINS	3,00	1,00	60,00	0,00	180,00
PDIV	KIT DE FREINS AR KP1115.	1,00		208,00	20,00	166,40
PDIV	ROULEMENTS AR MWK0242.	2,00		90,00	20,00	144,00
LOCK	LOCKHEED	1,00		13,00	0,00	13,00
RECY	PARTICIPATION RECYCLAGE DECHETS	1,00		1,00	0,00	1,00
	Bon de commande N°. TE 260617					

Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de réglement en l'absence de paiement : 0 %
Exonération de TVA, article 262 ter, I du CGI — La marchandise demeure notre propriété jusqu'au complet règlement

SARL au capital de 7 500 Euros - N° Siret 47778164500015 - Code APE 4511Z - N° TVA Intracom. FR03477781645 - RCS

Tx	Pièce HT	Pièce TVA	Main-d'oeuvre HT	Main-d'oeuvre TVA	Huile HT	Huile TVA
20,00	324,40	64,88	180,00	36,00		
19,60						
	324,40	64,88	180,00	36,00		

Récapitulatif

Total HT Brut	:	504,40	Frais HT	:
Remise Pièce	: %		Port HT	:
Remise MO	: %		Total TVA	: 100,88
Remise Glob.	: %		Divers TTC	:
Escompte	: %		Total TTC	: **605,28**
Total HT Net	:	504,40	Acompte	:
			Net à Payer	
			605,28	

En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
En cas de retard de paiement, et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard égales au plus fort des deux taux suivants seront appliquées : trois fois le taux d'intérêt légal ou le taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.
Par ailleurs, le défaut de paiement à l'échéance figurant sur nos factures donne de plein droit lieu à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire sur justificatif.

Conditions Générales d'Intervention au dos

©Sage